

Didier Reynders : "Tu m'as trahi, ta carrière est finie !"

Didier Reynders a-t-il sanctionné un ambassadeur, coupable d'avoir fait capoter la demande d'anoblissement de George Forrest ? L'ambassadeur déchu l'affirme, dans un PV d'audition explosif que Le Vif/L'Express s'est procuré.



Le ministre Reynders a renoncé à son déplacement en Libye du 20 juin, juste après la fuite sur le site d'Africa Intelligence. © Daina Le Lardic/Isopix

Avez-vous quelque chose à ajouter ? " Il est 14 h 15 environ, le 19 décembre 2017, lorsque les deux agents de la police judiciaire fédérale du Brabant wallon posent cette question à Charles Ghislain, l'ancien ambassadeur de Belgique auprès du Saint-Siège, à Rome. Ils l'interrogent depuis 10 h 08 dans leurs locaux de Baulers, selon le PV d'audition que Le Vif/L'Express s'est procuré. Son ancien employeur a déposé plainte contre lui. Le SPF Affaires étrangères avait également tenté d'engager contre lui une procédure disciplinaire. Elle n'avait mené à rien. Cette plainte, dans laquelle il est notamment question de remboursements indus de frais de représentation, n'aboutira pas non plus : elle a été classée sans suite par le procureur du Roi de Nivelles. Il faut dire que, ce jour-là, le diplomate fraîchement pensionné - il a fait valoir ses droits à la retraite le 1er décembre 2016 - s'est vigoureusement défendu pendant les quatre heures qui ont précédé, et qu'il voit alors arriver la rédemption

qu'il poursuit depuis plusieurs mois. Alors, " oui ", dit-il, il a quelque chose à ajouter, pour expliquer comment son involontaire implication dans la procédure manquée d'anoblissement du milliardaire George Forrest, fin 2014, a valu une brusque descente aux enfers à ce diplomate chevronné, qui aspirait, après son prestigieux passage au Saint-Siège, à l'encore plus courue ambassade de Belgique à Paris. George Forrest espérait lui être baron, à la fin de 2013. Il ne sera finalement que grand officier de l'Ordre de la Couronne.

Partager

Pendant six mois, l'ancien ambassadeur au Saint-Siège est confiné au ministère des Affaires étrangères, sans affectation et sans bureau

" Pas même une chaise pour m'asseoir "

Le Vif/L'Express l'a déjà raconté, ce qui a fait passer Charles Ghislain devant la commission d'enquête parlementaire sur le Kazakhgate, c'est sa réponse à une demande du plus fidèle collaborateur de Didier Reynders, Jean-Claude Fontinoy, qui le sollicitait en novembre 2013 pour des renseignements sur Jean-François Etienne des Rosaies. Fontinoy a rencontré plusieurs fois George Forrest et le sulfureux Jean-François Etienne des Rosaies, ami de Nicolas Sarkozy, conseiller spécial du grand chancelier de l'Ordre de Malte, personne clé du Kazakhgate et intermédiaire rétribué par George Forrest, notamment pour faciliter son élévation au titre de baron. Jean-Claude Fontinoy l'a concédé devant la commission d'enquête après l'avoir nié, aux commissaires, mais aussi au Vif/L'Express. Dans la Commission d'avis sur les concessions de faveurs nobiliaires installée par le ministre des Affaires étrangères, une personne fait de la résistance : la baronne Martine de Bassompierre, par ailleurs vice-présidente d'une des branches de l'Ordre de Malte en Belgique. Pour emporter son adhésion, le soutien de l'ambassadeur de Belgique auprès du Saint-Siège, et à ce titre représentant de la Belgique auprès de l'Ordre souverain de Malte, aurait pu être utile. Mais Charles Ghislain met en garde Fontinoy contre des Rosaies, dans un mail daté du 5 novembre 2013 : il serait un " personnage typique du monde politique français ", " au service d'une galaxie d'intérêts politico-financiers français ", et " a plongé notre ami Armand De Decker dans un grand embarras exploité par la presse ".



Etiqueté libéral, Charles Ghislain (à droite), est aujourd'hui à la retraite. Il a couvert Didier Reynders devant la commission d'enquête. Pas devant la police judiciaire fédérale... © benoit doppagne/belgaimage

Ce mail, auquel son destinataire ne répondra même pas, mènera l'ambassadeur à une brutale déchéance professionnelle. " Monsieur Fontinoy s'est empressé de soumettre mon mail à Monsieur le ministre Reynders et au restant du cabinet en faisant savoir que j'avais tout fait capoter ", explique Charles Ghislain aux enquêteurs nivellois. " Il fallait quelqu'un qui ne soit ni M. Fontinoy, ni M. Reynders et qui puisse être présenté à M. Forrest comme responsable de l'échec de la tentative d'anoblissement ", précise-t-il.

Méprisé par son ministre, il doit quitter son poste romain en août 2014, et se retrouve, pendant six mois au SPF Affaires étrangères, mais sans fonction, sans bureau, sans ordinateur, " sans même une chaise pour m'asseoir ", alors que, dit-il, il mettait " un point d'honneur à venir tous les jours au ministère " et, en août 2015, son administration procède à des retenues unilatérales sur ses indemnités. La mise au placard se poursuit par une désignation comme adjoint au comité interministériel pour la politique de siège, poste généralement dévolu à des fonctionnaires *juniors*, puis par une mise à la pension, fin 2016. Elle est doublée d'une procédure disciplinaire enclenchée pour d'autres motifs, et de cette plainte. Les deux, on l'a dit, n'aboutiront à rien.

L'ambassadeur, sans réponse de Jean-Claude Fontinoy à son mail d'avertissement, cherchera à connaître la raison de ce silence, multipliant les appels et les courriers pendant les mois de novembre et décembre 2013. Elle lui sera donnée quelques semaines plus tard, en des termes explicites, par Didier Reynders. " J'évoque une rencontre, au tout début janvier avec le ministre Reynders où il me dit que je l'ai trahi

et que ma carrière est finie. J'ai par après revu, une seconde fois, le ministre Reynders qui m'a reconfirmé ces propos. Ma compréhension de la raison de cette attitude est que M. Fontinoy s'est servi du mail que je lui ai adressé pour justifier l'échec de la tentative d'anoblissement poursuivie par le ministre Reynders au profit de M. George Forrest, en vue, en contrepartie, d'obtenir de lui certains avantages ", peut-on lire dans son PV d'audition. Plus de quatre ans plus tard, il a donc la même analyse sur la question que Jean-François Etienne des Rosaies lui-même. Celui-ci, dès le 13 décembre 2013, dans un courrier électronique adressé au grand chancelier de l'Ordre de Malte dénonce " les propos outranciers tenus [...] par l'ambassadeur de Belgique au Vatican, qui est sanctionné par Didier Reynders "...



Jean-Claude Fontinoy a dû passer deux fois devant la commission d'enquête. A cause de Charles Ghislain... © eric lalmand/belgaimage

Louis Michel : " Se débarrasser de Fontinoy "

Devant les enquêteurs, Charles Ghislain sollicite quelques témoins à l'appui de sa cause, et pas des moindres. " Cette analyse m'a été confirmée par Madame Martine de Bassompierre, baronne Jonet et par Monsieur André Querton, représentant de

l'Ordre de Malte auprès du gouvernement belge. [...] Cette analyse m'a également été confirmée en toute confidentialité par le député européen Louis Michel qui m'a assuré espérer qu'à l'occasion de cette cabale, le MR allait pouvoir se débarrasser de M. Fontinoy. Voilà la raison de l'origine des différentes poursuites que l'administration a engagées contre moi sur instructions de M. Fontinoy ", dit-il pour conclure sa déposition. L'audition se terminera à 15 h 18, le mardi 19 décembre dernier à Baulers. Ni Louis Michel, ni Martine de Bassompierre, qui a refusé jusqu'au bout d'offrir à George Forrest ce titre de baron, n'ont répondu à nos sollicitations, tandis qu'André Querton, ancien diplomate lui aussi, ne désire pas faire de commentaire.

besogneusement couvert Didier Reynders et Jean-Claude Fontinoy, et qu'il les découvre complètement dans sa déposition.

Parce que le 5 juillet 2017, lors de son deuxième passage devant la commission, Jean-Claude Fontinoy avait expliqué ne pas avoir d'ordinateur " ni aux chemins de fer, ni au cabinet ", ne " jamais utiliser Google ", " ne pas se souvenir " de s'être plaint de Charles Ghislain auprès de Didier Reynders, et " ne pas savoir " comment Jean-François Etienne des Rosaies pouvait bien savoir que Charles Ghislain était mis au placard. Il avait, lors de son premier passage le 10 mai, menti en soutenant que personne, et donc pas Charles Ghislain, ne l'avait mis en garde contre des Rosaies, jusqu'à ce que les mails d'avertissement ne soient révélés par Le Vif/L'Express.

Et parce que, le 14 juillet 2017, devant la commission, Didier Reynders a soutenu le contraire de ce que Charles Ghislain affirme dans sa déposition : " En ce qui concerne l'ambassadeur à Rome - parce que j'ai entendu beaucoup de choses sur le sujet -, je vous confirme que j'ai été assez irrité à son égard, mais pour des raisons qui ont donné lieu à une inspection de poste en 2014, à une enquête disciplinaire et, ensuite, à une dénonciation à la justice par le président du département. Cela n'a absolument rien à voir avec le dossier. [...] Voilà les raisons qui font que j'ai eu effectivement quelques hésitations à l'égard de la suite de la carrière de cet ambassadeur ", a-t-il alors expliqué. Contacté, le ministre des Affaires étrangères maintient ces déclarations.

" Tout coupable de faux témoignage sera puni d'un emprisonnement de deux mois à trois ans et privé de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité pendant cinq ans au moins et dix ans au plus ", dit l'article 9 de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires. Il va falloir que quelqu'un vérifie qui a menti devant la commission d'enquête. Le parquet général ?